



FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR UTILISATION DES EPI ANTICHUTES (R431)

Initiale / Recyclage

PERMETTANT DE FORMALISER L'HABILITATION TRAVAIL EN HAUTEUR
ET UTILISATION DES EPI DE CATEGORIE 3 CONFORMÉMENT AU CODE DU TRAVAIL



Fiche programme

PUBLIC :

PERSONNELS DEVANT UTILISER LES EPI ANTICHUTES ET/OU DEVANT
ACCÉDER À DES POSTES EN HAUTEUR

PREREQUIS :

Avoir 18 ans révolus / Être médicalement apte / Être obligatoirement muni des
Équipements de Protection Individuelle (EPI)
Fournir matériel antichute à jour de sa VGP et conforme.

OBJECTIFS :

Être capable de :

- Être capable de travail en hauteur en toute sécurité
- Savoir utiliser le harnais et les ses systèmes antichute concernant le travail en hauteur de manière conforme
- Être capable de contrôler visuellement ses équipements, stocker et entretenir son matériel
- Prendre pleinement connaissance de la recommandation R431 et l'appliquer

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Méthodes actives : études de cas, démonstrations, QCM interactif, apports théoriques participatifs, Mise en pratique

SUIVI DE L'EXÉCUTION DE D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION :

Feuille de présence. Évaluation des acquis en fin de session (quiz/QCM, exercice pratique) .

INTERVENANT(S) :

INTERVENTION D'UN FORMATEUR EN PREVENTION ET IPRP

INDICATEURS DE RESULTATS :

Taux satisfaction stagiaires 2025 : **98%**

Avis stagiaires en 2025 "recommanderiez-vous cette formation" : **100%**

(résultats détaillés visibles sur 3safe.fr)

ACCESSIBILITE :

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour suivre une formation, contactez-nous et nous chercherons un moyen d'adaptation qui vous convienne. referenthandicap@3safe.fr

MODALITES D'INSCRIPTION & DÉLAIS :

Sur réservation : contact@3safe.fr

Délais d'accès : 15 jours

Nombre de stagiaires par session : 10 personnes maximum

TARIFS : (FINANÇABLE OPCO)

700 € (département 50 et 14),
autres départements nous contacter.

Durée : 1 jour(s) / 7 heures – adaptable ½ jour selon niveau salarié

Modalité(s) : 100% présentielle : 7h - Réalisable en Hybride/visio

Site : INTRA entreprise

PROGRAMME :

CONTENU DE LA FORMATION :

Connaître la réglementation sur le travail en hauteur :

- Le code du travail.
- Les obligations du chef d'établissement et les organismes de prévention.
- Recommandations de la CNAMTS.R430 et R431 en détail
- Responsabilités en cas d'accident, les risques liés aux prises de substances.
- Les chiffres liés aux chutes de hauteur, sinistralité
- Les causes des accidents, leurs conséquences pour le salarié et pour l'entreprise
- Les différents acteurs

Connaître le matériel et l'environnement du travail en hauteur :

- Les Protections collectives
- Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages fixes et mobile et consoles, PEMP)
- Intervention à proximité des réseaux, réglementation
- Les Protections individuelles de base liées à la circulation sur chantier ou atelier
- Choix d'un dispositif de protection individuelle

Comprendre les conditions préalables au recours à un équipement de protection individuelle :

- Étude de risques, interactions avec l'environnement, Choix du dispositif en adéquation avec le poste de travail, arbre de décision
- Les dispositifs d'ancrage (Recommandation CNAMTS R430)

Caractéristiques des moyens de protection individuelle :

- Normes, marquage, caractéristiques, les points à vérifier, les usures et défauts type
- Les casques focus.

Les composants d'un système de liaison :

- le harnais, la longe, les sangles, l'antichute, les connecteurs
- Conséquences Physique d'une chute avec et sans EPI
- Facteur de chute - Force de choc - Effet pendulaire - Tirant d'air
- Organisation des moyens de secours
- Le syndrome du harnais
- Maintenance des EPI antichute par l'utilisateur Vérification et contrôle des EPI
- Règles d'entretien et de stockage.

Enseignement pratique : - Vérification préalable par contrôle visuel et tactile des EPI, lecture fiches de données du fabricant –

- Réglage du harnais
- Mise en œuvre des systèmes de liaisons - Exercice de mise en suspension (si réalisable sur site en toute sécurité)
- Réalisation de déplacements verticaux et horizontaux sur site

Tests théorique et pratique (prise en compte de la recommandation R431 pour l'évaluation théorique et pratique)

Remise d'un support de formation. L'avis pour habilitation n'est pas automatique, si le salarié ne satisfait pas aux critères et ne réussit pas les tests théoriques et pratique (70%) , un avis défavorable peut être donné. Une journée complémentaire peut être proposée au besoin. Il est essentiel de présenter VGP, Assurance, EPI conformes en amont de l'utilisation de vos équipement. Rédaction d'un plan de prévention en amont

3SAFE – Morgan DETOISIEN **Organisme de formation**

<https://3safe.fr> - Téléphone : 07.80.59.68.92 - Mail : contact@3safe.fr

Formations Grand-Ouest Normandie en Intra